

INTERPELLATION

CENTRALE NUCLEAIRE DE MUHLEBERG : QUE VA COÛTER LE DEMANTELEMENT ET QUELS MOYENS FINANCIERS SONT DISPONIBLES ?

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral a décidé d'engager le pays sur la voie de la sortie du nucléaire, à l'échéance de 2034. Les centrales nucléaires de notre pays seront mises à l'arrêt à la fin de leur durée d'exploitation et ne seront pas remplacées. Le 8 juin 2011, les députés du Conseil national ont voté plusieurs motions allant dans le même sens.

Ce n'est de loin pas une surprise, mais à la fin de 2012, l'Office fédéral de l'énergie Suisse a annoncé que le total des coûts en vue de l'arrêt des installations et de la gestion des déchets nucléaires avait pris l'ascenseur. Pour les cinq centrales helvétiques, la facture finale s'élève désormais à 20,654 milliards de francs suisses.

En date du 9 avril 2013, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a déposé une motion (13.3285) "Faciliter l'arrêt volontaire des anciennes centrales nucléaires". Avec l'adoption de cette motion, le 12 juin 2013, le Conseil national tend la main aux exploitants des centrales. Le texte permet un arrêt rapide de Mühleberg et de Beznau sans mettre en péril le financement du démantèlement et de la gestion des déchets. Il n'est dorénavant plus acceptable de repousser la fermeture d'une centrale pour des raisons de coûts, si la sécurité de la population est en jeu.

Il y a quelque temps, nous apprenions que le Conseil fédéral allait réviser à la baisse les rendements des fonds de désaffectation et de gestion des centrales nucléaires. La modification d'ordonnance qu'il a décidé de mettre en consultation en août devrait quasiment doubler les contributions des exploitants des centrales nucléaires. Le Conseil fédéral veut que ceux-ci versent non seulement plus d'argent pour le démantèlement et les déchets mais aussi plus longtemps. Une façon de se mettre à l'abri de mauvaises surprises en cas d'arrêt d'une centrale pour des raisons de sécurité.

Du coup, les exploitants des centrales nucléaires vont donc devoir mettre davantage d'argent en vue de l'arrêt des installations et de la gestion des déchets. Leurs contributions pour la période 2012-2016 augmentent de 10% par rapport à la dernière évaluation de 2006.

Les calculs ont été vérifiés par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) qui a fait appel à des "experts externes". Inutile de préciser que ce montant risque encore d'augmenter dans les années à venir car la réputation de cet organisme dans le domaine des estimations n'est plus à faire !

Selon Swissnuclear, 2'003 mio sont nécessaires pour l'arrêt, le démantèlement et l'élimination des déchets de Mühleberg. Le 21 août dernier, le Conseil fédéral a décidé une hausse de 30 % de la contribution pour la sécurité. Ainsi les coûts prévisibles pour la mise à l'arrêt de cette centrale se montent désormais à 2'604 mios de francs. Au 31.12.2012, le bilan des FMB laisse apparaître un montant de 1'468,4 mio de francs de réserves dont seuls 603 mio de francs ont été versés dans les deux fonds, sans la fourniture des 865,4 mio de francs garantis avec des actifs disponibles à la vente.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi les FMB ont-ils payés en 2007 globalement 0 franc dans les deux fonds (pour le démantèlement et pour la gestion des déchets) et, de 2008 à 2011, que 0,026 ct/kWh, soit 800'000 francs par an ?
2. Pourquoi, après 41 années de fonctionnement, seuls 603 millions (le 23%) ont été versés dans le fonds ?
3. Pourquoi la centrale n'est-elle, après 41 ans, amortie que pour 350 millions alors qu'un fonctionnement de 30, puis de 40 ans était planifié ? Est-ce que la valeur de la centrale, compte tenu du non versement des frais pour l'arrêt et la désaffectation d'un montant de 2 milliards, n'est pas négative ?
4. Etant donné que les rendements de ces mêmes fonds étaient négatifs en 2011, pourquoi les gestionnaires des deux fonds nationaux persistent-ils à combler à l'avenir les énormes brèches par les intérêts ?
5. Le Conseil exécutif est-il prêt à exiger que 319 mio soient versés dans le fonds de démantèlement pour les frais inévitables à la phase de post-exploitation ?
6. Dans le bilan 2012 des FMB apparaissent encore des réserves pour un montant de 865,4 mio. À la page 61 du rapport financier 2012 des FMB, la somme de tous les actifs disponibles à la vente des biens en capital se monte à 107,5 mios de francs. De quels actifs proviennent les 757 mios de réserves ?
7. Le Conseil exécutif est-il prêt à exiger que ces 865,4 mio soient versés dans le fonds ?
8. Les 2'604 mio de frais pour l'arrêt, le démantèlement et l'élimination des déchets de Mühleberg proviennent de Swissnuclear avec la marge en matière de sécurité du Conseil fédéral.
Le Conseil exécutif estime-t-il que les coûts annoncés pour la mise hors service, le démantèlement et la gestion des déchets correspondent à la réalité ?
9. 2'001 mio de francs n'ont donc pas encore été versés dans le fonds de mise à l'arrêt et de désaffectation. Les 350 mios de francs de valeur de la centrale ne sont pas totalement amortis. Il n'existe que des actifs disponibles à la vente pour un montant de 107,5 mios de francs. Il manque par conséquent 2'243,5 mios de francs pour la mise à l'arrêt et la désaffectation. Le canton va-t-il prendre ces frais à sa charge ?
10. Le Conseil exécutif propose de poursuivre l'exploitation de la centrale jusqu'en 2022. Durant ces 9 années, 27 TWh de courant pourraient être produits. Si les FMB devaient compenser les 2'243,5 mios de francs manquant pour la mise à l'arrêt et la désaffectation par une production de courant de 27 TWh, l'électricité d'origine nucléaire produite à Mühleberg renchérirait de 8,3 ct. Avec des frais de désaffectation de 300 mio de francs, le courant d'origine nucléaire augmenterait encore de 1,1 ct, soit 9,4 ct au

total. Le Conseil exécutif pense-t-il que dans ces conditions, une poursuite économiquement rentable de l'exploitation de la centrale de Mühleberg est possible jusqu'en 2022 ?

11. Comment le gouvernement estime les risques de mise en faillite de FMB et quelles seraient les incidences d'une telle faillite sur les finances cantonales ?

L'urgence est demandée.

Motif : Selon le Conseil-exécutif, la centrale nucléaire de Mühleberg devrait être arrêtée le plus rapidement possible, en accord avec les FMB, mais au plus tard en 2022. Le 16 août 2013, le gouvernement bernois a adopté, à l'intention du Grand Conseil, un contre-projet à l'initiative « Mühlberg à l'arrêt » qui va dans ce sens. Il est par conséquent important de connaître rapidement et avec précision les coûts de l'arrêt de l'installation, de son démantèlement et de l'entreposage des déchets. Il est tout aussi important de vérifier si les moyens financiers qu'exigent cette opération sont assurés.

Corgémont, le 5 septembre 2013

Pierre Amstutz